

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de  
Conseillers  
En exercice 15  
Présents 11  
Votants 14

Étaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, C.PARDO, J-F BONIN, F.MALARD, S.CHEVRY, S.BRUN, S.DELAVY, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; F.DERREUMAUX

Absents 4

Date de convocation : 21 novembre 2024

Pouvoirs 3

Secrétaire de séance : Jean-François BONIN

S.AMOURIQ donne pouvoir à J-F.BONIN  
G.CHARVET donne pouvoir à C.SAVOI  
M.BOUMIR donne pouvoir à S.DELAVY

**ADMISSION EN NON-VALEUR**

Délibération N°52/2024

Sur proposition du Trésorier public par mail explicatif du 19 novembre 2024,

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- **Décide** l'admission en non-valeur du produit irrécouvrable suivant :

Débiteur	Année	N° Titre	Montant	Détails
BERTHELOT GERARD	2022	139	5.00 €	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL : 5.00 €				

- **Autorise** le Maire à imputer la perte de cette recette au compte 6541 " admission en non-valeur " avec comme numéro de la liste 6281850231 du budget primitif 2024 pour un montant de 5.00 €.

- **Indique** de l'exclusion de l'admission en non-valeur du T190/2016 suite à un double titrage.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture et  
publication ou notification

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de

Le 29/11/2024

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.



G. ALLAIN  
Le Maire,



Le Maire,  
Gaël ALLAIN

C. PARDO  
Ayant eu l'honneur

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ADMISSION EN NON-VALEUR

---

Date de transmission de l'acte : 29/11/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 29/11/2024

---

Numéro de l'acte : 52-2024 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20241128-52-2024-DE

---

Date de décision : 28/11/2024

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires